

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

8 NOVEMBRE 2017

PROPOSITION DE DÉCRET

MODIFIANT LE DÉCRET DU 8 DÉCEMBRE 2006 VISANT L'ORGANISATION ET LE
SUBVENTIONNEMENT DU SPORT EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE⁽¹⁾

—

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

—

(1) Voir Doc. n°466 (2016-2017) n°1 et 2.

Article unique

L'article 15, 9° du décret du 8 décembre 2006
visant l'organisation et le subventionnement du

sport en Communauté française est complété par
les mots suivants : "excepté entre les associations
visées à l'article 25, 1° et 2° et les fédérations spor-
tives visées à l'article 1, 8°".